

Avis adopté

Séance plénière du 29 mai 2024

Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière

Associations et Environnement et nature

Chaque année, à l'été, pendant les vacances, les collectivités et employeurs locaux interpellent les pouvoirs publics : nous n'avons pas assez de travailleurs saisonniers, ce qui constitue une menace pour notre économie locale basée sur le tourisme ou l'agriculture. Ce secteur saisonnier est pourtant primordial pour le développement et la dynamique de nos territoires.

Il est difficile d'imaginer autant pour le tourisme que pour notre agriculture, une économie qui n'impliquerait pas le recrutement de saisonniers. La problématique du logement des saisonniers ne se résume pourtant pas à la seule référence aux « ruralités productives et touristiques » parce que les enjeux rattachés au travail agricole et aux activités touristiques ne sont pas les mêmes.

Bien sûr, ces deux secteurs ont des points communs : la faible attractivité de l'emploi saisonnier au regard des conditions de travail, des statuts, contractuels notamment et au regard des niveaux de rémunération proposés.

Mais, même si cette situation identifiée est commune, il ne faut pas la fondre dans une même problématique. A ce titre, il est impératif de souligner que la question du logement saisonnier est avant tout une question sociale car elle touche à la décence élémentaire des conditions de vie et ce d'autant plus que l'activité saisonnière fait majoritairement appel à du travail précaire et donc à des travailleurs déjà pauvres.

Si le présent avis ne fait pas d'impasse sur cette dimension, il adopte préférentiellement l'angle du maintien de l'activité et de l'attractivité des territoires. Il aurait dans doute fallu lors des auditions accorder une plus grande place aux quelques deux millions et demi de personnes concernées au premier chef par cette réalité. Si ce secteur est important, son développement ne peut se faire au prix du saccage du territoire, des paysages et des ressources naturelles.

Dans le cas du tourisme en particulier, même avec l'argument de loger des saisonniers, on ne peut continuer à construire "à neuf" dans des territoires caractérisés par la surabondance de lits froids, de logements vacants ou autres résidences secondaires.

En dépit de la traditionnelle déploration sur la rareté du foncier, le gisement est là, sous les yeux de toutes et tous. En montagne, la Cour des comptes relevait des taux d'inoccupation de 14 à 60% selon les stations. Sur le littoral dans le Morbihan, 16% de résidences secondaires restent inoccupées contre 9% en moyenne nationale. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA en relève plus de 17% au niveau régional.

Certes, un ensemble de préconisations s'attache au sujet, et l'exprime frontalement, dont la préconisation n°7 ce qu'il faut saluer. Cependant, le groupe des Associations et le groupe Environnement et nature soulignent qu'en mobilisant préférentiellement des leviers fiscaux et incitatifs, certaines ménagent ainsi la possibilité d'effets d'aubaines ou d'optimisations opportunistes au regard des conditionnalités et de la durée des avantages consentis.

Il convient d'être vigilant sur l'utilisation détournée de tels outils et plus largement poursuivre une réflexion plus large sur la pérennité et l'éthique d'un tel modèle touristique dont certaines formes produisent pollutions, disparition des écosystèmes ou rupture des continuités écologiques.

Chaque territoire présente ses spécificités : sa taille, sa géomorphologie, son économie, sont autant de facteurs qui rendent la participation de l'échelon local essentielle pour bien prendre en compte les besoins des collectivités et des employeurs locaux. L'avis l'identifie parfaitement et comporte un ensemble de préconisations destinées à clarifier le pilotage du sujet à tous les niveaux : stratégie nationale, mise en place d'un délégué interministériel dédié, rôle coordinateur dévolu au préfet et au président de région afin d'incarner une fonction pivot à même de d'assurer une synergie effective entre le national, le régional et le local.

Le dialogue avec tous les acteurs locaux, notamment l'ensemble de la société civile, constitue un pan indispensable à la construction d'une politique de logement des saisonniers efficiente. Les associations continueront à poursuivre leur action dans cet esprit de cohésion sociale et territoriale qui les animent.

Néanmoins, l'avis recommande d'ajuster leurs besoins financiers au prix d'une logique intrusive de vérification de leurs résultats. Pourquoi, alors que cet avis est animé par un esprit de co-construction, de dialogue assujettir la relation entre les pouvoirs publics et les associations à la méfiance ?

Conscients des points de vigilance soulevés ici, les membres de nos groupes ont partagé leurs voix pour cet avis, qui appelle aussi à consacrer de prochains travaux du Conseil sur la condition des travailleurs précaires, et souvent oubliés. A quand un diagnostic de la société civile sur cette réalité afin de prévoir des solutions pour y remédier ?